



Centre SocioCulturel
A N D R É M A L R A U X

PROJET EDUCATIF

MIS A JOUR EN SEPTEMBRE 2016

SOMMAIRE

L'ORGANISATEUR	p 2
ELEMENTS DE DIAGNOSTIC	p 3 – 4
LES VALEURS DE REFERENCES DES CENTRES	p 5
LES MISSIONS REAFFIRMEES PAR LA CNAF	p 6
LES OBJECTIFS EDUCATIFS DU CSC MALRAUX	p 7
LES INDICATEURS	p 8
LES MOYENS POUR DEVELOPPER	p 9 - 12

L'ORGANISATEUR

Le Centre Socioculturel André Malraux est une association à but non lucratif, créée en 1997, qui développe un projet social global, reconnu et soutenu par la CAF et la commune de Jarrie. Cette reconnaissance est contractualisée par un agrément « Centre Social » attribué par la CAF et par une convention d'objectifs et de moyens signée avec la collectivité.

2

Depuis de nombreuses années, l'association assure entre autre, la gestion et l'animation de l'ensemble des Accueils de loisirs existants sur la commune :

ALSH périscolaire 3 – 5 ans et 6 – 11 ans (tout au long de l'année scolaire)

ALSH extra-scolaire 3 – 5 ans et 6 – 11 ans (mercredi et vacances scolaires)

ALSH extra-scolaire ados 11 – 17 ans (mercredi et vacances scolaires),

Et depuis Septembre 2014, assure également la gestion des nouveaux temps d'activités pédagogiques (TAP) imposés par la nouvelle réforme des rythmes scolaires pour la commune.

Le nombre d'ALSH sur le territoire étant limité (3 pour 7 communes), plusieurs collectivités ont conventionné avec le Centre socioculturel Malraux, pour permettre à leurs administrés d'accéder à l'ALSH de Jarrie à des conditions plus avantageuses que l'application du tarif dit « extérieur »

Ainsi la commune de Brié & Angonnes, dispose d'une convention permettant aux habitants d'accéder à l'ensemble des activités du CSC Malraux au tarif variable selon le Quotient Familial.

La commune de Champagnier a passé convention pour permettre aux familles (uniquement sur le mois d'Août) d'accéder à l'ALSH de Jarrie au tarif variable selon le QF. (ALSH MJC fermé)

La commune de Champ/Drac a passé convention pour permettre aux familles l'accès à l'ALSH de Jarrie durant les 15 premiers jours d'Août, la commune de Champ/Drac payant l'intégralité des journées, qu'elle refacture aux familles au tarif de leur commune. (ALSH Service municipal fermé)

La commune de N.D de Commiers a passé convention pour permettre aux familles d'accéder à l'ALSH de Jarrie en reversant au gestionnaire une contribution par journée enfant de 4.20 €, qui vient en déduction du tarif extérieur.

Par ces conventions, le Centre socioculturel A.Malraux confirme bien sa volonté d'ouverture à l'échelle d'un territoire pour garantir une offre de service, sans pour autant perturber l'activité des structures existantes.

ELEMENTS DE DIAGNOSTIC

ENFANCE - JEUNESSE

Le Domaine de l'enfance (3 – 11 ans) :

Si les accueils de loisirs sans hébergement sont depuis plusieurs années déjà, perçus en tout premier lieu comme des modes de garde par les familles, leur taux d'activité élevé vient confirmer la forte demande sur les Mercredi et les vacances scolaires.

En terme d'équipements, il existe 4 structures ALSH pour les 6 communes, certaines n'étant pas ouvertes sur l'ensemble des périodes, plus d'autres équipements accessibles sur les communes de Vaulnavey le Haut, Vizille etc... qui semblent suffisants en nombre à ce jour.

A noter cependant, sur la commune d'Herbeys, l'existence d'un Comité municipal d'enfants et jeunes. Ce dernier n'est pas un ALSH, mais une organisation qui encourage la coopération adultes/jeunes, par la création et mise en place de projets au service de la collectivité, de promotion de la citoyenneté.

Dans ce domaine, c'est donc dans les capacités d'accueil et dans l'évolution des demandes, que des problèmes peuvent apparaître, difficiles à résoudre pour plusieurs raisons :

- Irrégularité des périodes de demandes qui rendent difficiles les prévisions de fréquentation.
- Une utilisation par les familles de plus en plus « à la carte » pour des questions de coûts (entre autre).
- Des locaux dédiés ne permettant pas d'accueillir d'avantage.
- Un recrutement d'animateurs occasionnels (rémunérés au forfait journalier), de plus en plus difficile car l'offre et la demande se sont inversées depuis 4 – 5 ans. Moins de jeunes passent le BAFA, qui est coûteux.
- Des demandes et inscriptions de dernière minute, qui rendent difficiles les prévisions de fréquentation.
- La mise en place des nouveaux rythmes scolaires, qui vient perturber les emplois du temps professionnels des parents, et qui vient perturber l'organisation des accueils de loisirs.
- De nouvelles demandes émergentes, des communes voisines, non pourvues d'ALSH.

Les accueils périscolaires, dont nous méconnaissons les fonctionnements sur les communes autres que Jarrie, sont également des services d'accueil et de prise en charge des enfants, très demandés.

Pour ne prendre appui que sur l'accueil géré par le Centre Malraux, nous accueillons chaque soir de la semaine 130 enfants sur 410 scolarisés à Jarrie, soit 31%.

S'ajoutent à ces accueils collectifs les assistantes maternelles qui accueillent des « périscolaires 3-5 ans ».

Un recueil de statistiques extrait du DIAGNOSTIC Contrat Temps Libre de 2005 faisait état de 41% de premiers parents qui ne rentrent du travail qu'après 16H30. Notre donnée de 31% à laquelle on ajoute un % d'enfants accueillis chez une assistante maternelle, doit se rapprocher fortement de cette donnée de 2005.

Là encore la demande de mode de garde est très forte.

Le Domaine de la jeunesse (11 – 17 ans) :

La prise en compte de la jeunesse est assurée par divers partenaires qui mobilisent divers supports. Les différentes associations sportives, le Point Information Jeunesse et l'espace-jeunes du Centre Malraux, les collèges, la municipalité de Champ sur Drac, sans oublier le collectif fraternité, sont autant d'acteurs qui se mobilisent sur l'animation périscolaire et extra-scolaire des jeunes.

Le Centre Social, qui assure la gestion de l'espace-jeunes, souhaite se positionner comme structure fédératrice de ces différents acteurs pour tenter de répondre aux besoins émergents.

La réalité, lorsque l'on se positionne sur le champ de l'animation, c'est que l'on mobilise principalement les jeunes de 11 à 14 – 15 ans. Au-delà, leurs attentes évoluent, et nos cadres et compétences d'intervention permettent plus difficilement d'agir efficacement.

Un espace jeunes ne peut donc pas être ET un lieu d'animation ET un lieu de prévention de la délinquance auprès de ceux qui en ont déjà pris le chemin.

Actuellement, la commune de Champagnier, ayant fait savoir sa difficulté à développer de l'animation jeunesse (adéquation coût – efficacité), seuls, les services jeunesse de Champ/Drac et du CSC Malraux sont présents sur ce secteur. Pour autant, les communes voisines ont exprimées leurs souhaits de pouvoir prendre part à une réflexion globale sur les questions de jeunesse.

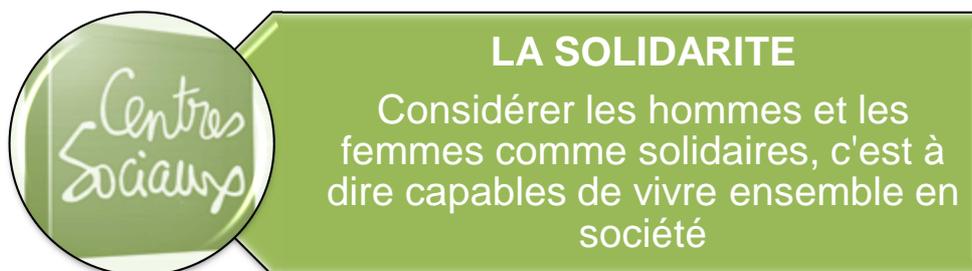
Activités formelles et informelles, mixité des tranches d'âges, problèmes de mobilité des jeunes, lieux et espaces à leur disposition, le détachement progressif du « mode de garde », les coûts d'activités, les préoccupations et attentes des ados, les sujets à aborder et explorer sont multiples.

LES VALEURS DE REFERENCE DES CENTRES SOCIAUX

Le Centre Socioculturel André Malraux, en acceptant d'assurer la gestion et l'animation de l'ensemble des Accueils de loisirs de la commune, s'engage à proposer un projet éducatif qui soit compatible avec les valeurs de références soutenues par les fédérations, nationale, régionales et départementales des Centres Sociaux.

Il convient donc de les réaffirmer et de les rappeler auprès des différents acteurs qui agissent et agiront sur ces Accueils de loisirs.

5



LES MISSIONS PRINCIPALES ET COMPLEMENTAIRES DES CENTRES SOCIAUX PRECONISEES PAR LA CNAF

(Caisse nationale d'allocations familiales)

Toujours dans un souci de cohérence, il est important de rappeler les missions qui incombent aux centres sociaux, afin de permettre aux gestionnaires d'ALSH de ne pas dissocier les orientations éducatives retenues sur les accueils de loisirs, des orientations retenues par la structure gestionnaire, à savoir le Centre Social.

6



LES OBJECTIFS EDUCATIFS DU CENTRE SOCIOCULTUREL ANDRE MALRAUX

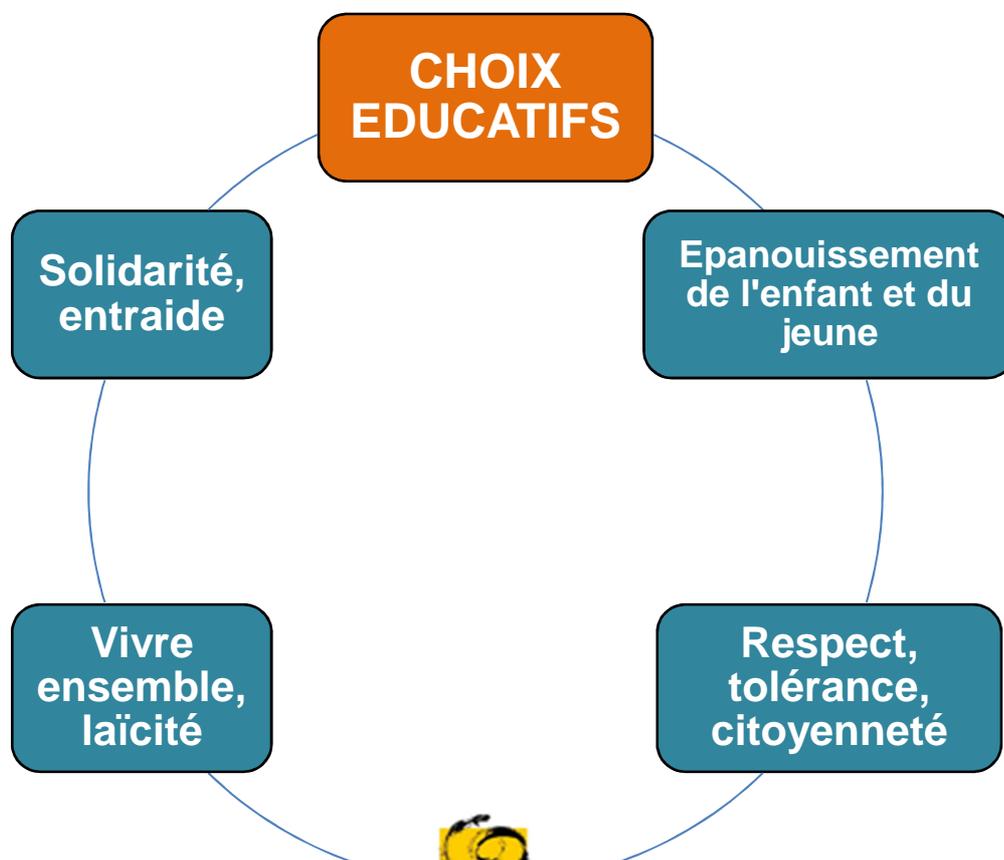
Les objectifs éducatifs développés ci-dessous, sont l'aboutissement d'une réflexion individuelle puis collective, portée par l'équipe professionnelle permanente en poste, d'Octobre 2015 à Février 2016.

La méthodologie choisie a consisté à mobiliser chaque professionnel, quelle que soit sa fonction au sein de l'association, à prendre un temps de réflexion individuel, et poser sur papier les valeurs qu'il partage, qu'il porte, qu'il défend, en tant qu'individu.

Ce premier temps de réflexion a ensuite été exposé en équipe, ou chacun, à tour de rôle, a pu restituer ses travaux. Ce premier temps d'échange a permis à chacun de découvrir les éventuels écarts, mais aussi les similitudes de points de vue.

Chacun a également pu mettre en parallèle, les valeurs éducatives exprimées, avec celles défendues par les centres sociaux ainsi que les missions qui leurs incombent.

Un second temps de travail collectif a permis de reprendre l'ensemble des valeurs éducatives exprimées, de les trier, les regrouper, les reformuler, pour réussir, en équipe, à extraire quatre valeurs éducatives qui nous semblent prioritaires.



INDICATEURS

QUI ONT GUIDE NOS CHOIX

Solidarité, entraide

- Entraide non spontanée chez les jeunes
- Entraide intergénérationnelle insuffisante
- Nombreuses inégalités. Valoriser les actions faites, les initiatives
- Inciter les jeunes à se mobiliser davantage sur autre chose qu'une activité de consommation
- Comportements individualistes fréquents
- Accroissement des inégalités sociales
- Rattacher nos actions à des causes plus générales, caritatives (renforcer le sens)
- Prôner la pédagogie de l'exemple

Epanouissement de l'enfant, du jeune

- Accompagner l'enfant sur le chemin de l'autonomie
- Aider l'enfant à se construire, le sensibiliser à l'environnement qui l'entoure
- Encourager l'enfant à exprimer des choix, à prendre part à des choix d'activité
- Inviter l'enfant à prendre le temps, ne pas être dans la course aux activités
- Travailler sur la "sanction réparatrice" plutôt que sur la "punition"
- Être très attentifs aux situations de harcèlement, la cyberviolence, etc..
- S'attacher à transmettre

Respect, tolérance, citoyenneté

- Trop d'insultes dès le plus jeune âge. Manque de respect entre jeunes
- Banalisation de la violence
- Rappeler systématiquement la politesse "de base"
- Veiller au respect de la différence, au respect des lieux, de l'environnement
- Sensibiliser au tri
- Renforcer l'esprit critique de l'enfant, lui apprendre à faire des choix.

Vivre ensemble, laïcité

- Permettre à chacun de s'exprimer, partager des points de vue
- Apprendre aux enfants à s'écouter, respecter la parole de l'autre.
- Avoir toujours à l'esprit que nos accueils sont ouverts à tous, sans distinction.

LES MOYENS POUR DEVELOPPER CE PROJET

LES LOCAUX ET ESPACES UTILISES :

L'ensemble des locaux et espaces utilisés par l'association, sont propriété de la Mairie de Jarrie. Par convention de mise à disposition, nous disposons de :

Centre socioculturel Malraux dans son intégralité. (RDC, Espace jeunes, Salle des Jonquilles, Petit Gymnase) Seule la salle Malraux est à réserver.

L'espace Albert Royer

L'école élémentaire des Chaberts (espaces convenus en accord avec l'école et la municipalité)

Les écoles élémentaire et maternelle du Louvarou (espaces convenus en accord avec l'école et la municipalité)

Les écoles élémentaire et maternelle Victor Pignat (espaces convenus en accord avec l'école et la municipalité)

Le CPI (au lieu-dit Les Charbonneaux) (sur créneaux horaires réservés)

La Ribambelle (sur créneaux horaires réservés)

Les autres espaces (château de Bon repos, parc du Clos jouvin, piscine, bibliothèque, Espaces périphériques du collège, etc.), sont à négocier au préalable.

LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT

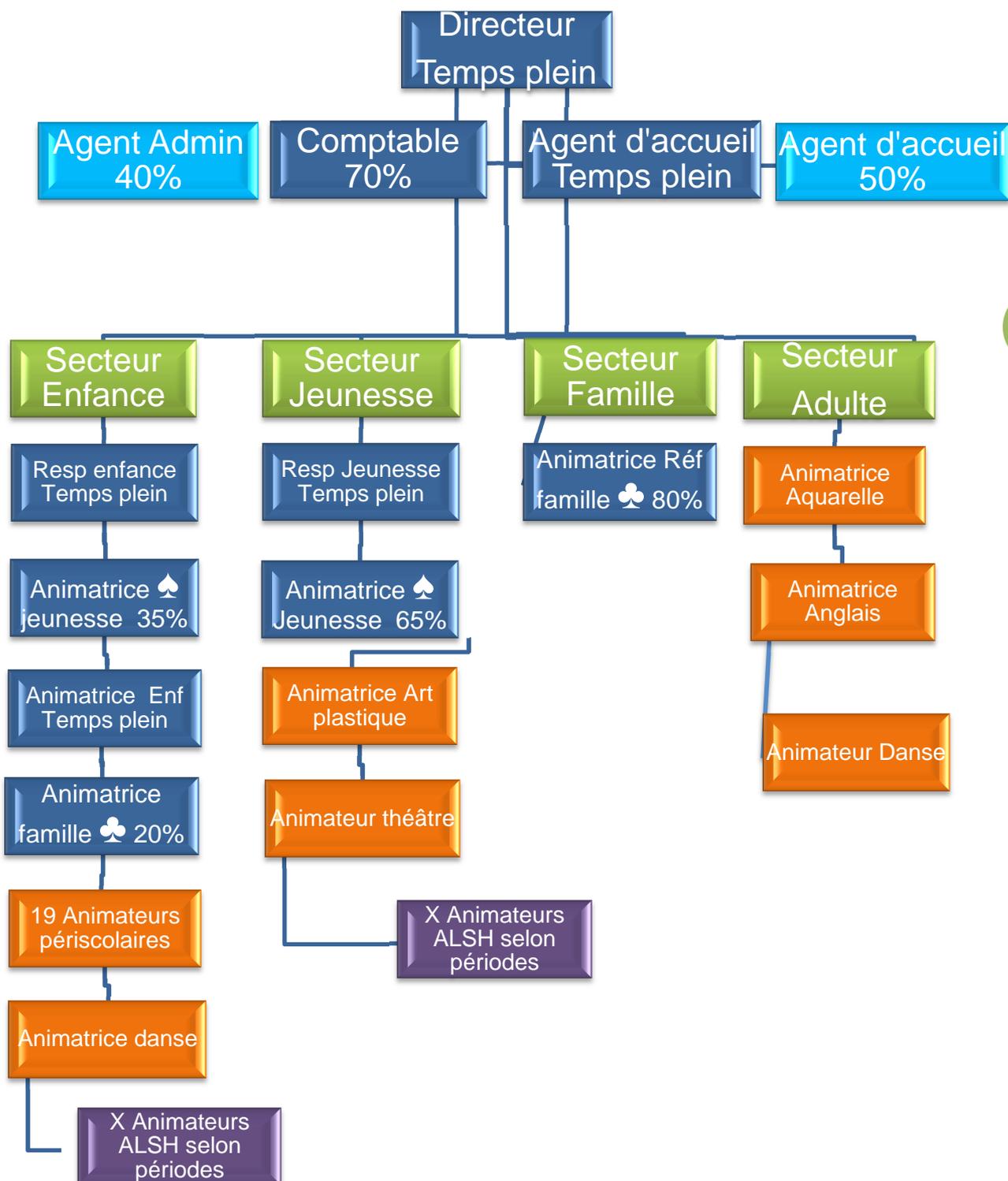
Il est défini annuellement (année civile). Son montant évolue chaque année selon le volume d'activité prévu. Il est de 800 000 € hors charges supplétives en 2016.

Ce budget est ventilé par secteur d'activité.

Les ressources principales proviennent : Des recettes d'activités, des prestations de services et subventions de la CAF, des subventions de fonctionnement de la Mairie de Jarrie et du CCAS de Jarrie.

L'association bénéficiant de plus de 153 000 € de subventions publiques par an, elle est tenue de faire approuver ces comptes annuels auprès d'un commissaire aux comptes, nommé pour 6 ans.

L'EQUIPE PROFESSIONNELLE



L'ACCES AUX ACTIVITES DU CENTRE SOCIOCULTUREL A.MALRAUX

L'association est soutenue financièrement à plus de 50% par la commune de Jarrie.

Néanmoins le projet associatif se veut ouvert et accessible à tous, sans conditions de domiciliation, de ressources, ou autres critères de priorité.

LES MODALITES TARIFAIRES

La politique tarifaire de l'association est définie par les administrateurs du Centre socioculturel Malraux, en concertation avec la municipalité et la CAF, concernant les services d'accueil enfance et jeunesse.

Les autres tarifs d'activités sont définis par les administrateurs.

Sur l'ensemble des activités et services proposés, les tarifs sont dégressifs selon le quotient familial des familles.

Certaines communes extérieures, via une convention de partenariat, permettent à leurs habitants, d'accéder à certaines activités aux mêmes conditions tarifaires. Pour les autres, un tarif « extérieur » est proposé.

L'association propose quelques facilités de paiement, aux familles qui le souhaitent.

LA COMMUNICATION AVEC LES ADHERENTS

Le Centre socioculturel étant ouvert toute la semaine (9H – 12H et 14H – 19H) sauf le Mardi et Jeudi matin, les adhérents peuvent librement accéder à l'information en passant à l'accueil.

Le site internet de l'association : www.cscmalraux.org , permet aux adhérents de consulter l'intégralité des informations, de télécharger tous les formulaires d'inscription, de prendre connaissance du règlement intérieur et des statuts de l'association.

L'Assemblée Générale annuelle (fin Avril), est un lieu de rencontre entre dirigeants de l'association, techniciens et adhérents.

La communication par email se développe largement. Elle est destinée aux adhérents.

L'association édite annuellement une plaquette d'informations. Celle-ci est postée aux adhérents fin Août et diffusée plus largement sur l'ensemble des communes voisines de Jarrie.

LES DIFFERENTES INSTANCES ET ESPACES DE CONCERTATION

Le Conseil d'Administration est l'instance souveraine, qui décide et valide l'ensemble des orientations politiques, fonctionnelles de l'association.

Le bureau, composé d'un nombre plus restreint d'administrateurs, agit en amont des Conseils d'administration, en articulation très étroite avec le directeur de l'association. (Un document unique de délégations est rédigé pour formaliser les rôles de chacun et les délégations confiées). Il gère de nombreuses affaires courantes, se penche sur les grandes orientations, sans les valider.

La commission d'articulation. Elle existe depuis 2009 et réunit tous les 2 mois, (ou plus sur demande), les dirigeants du Centre socioculturel Malraux et les dirigeants de la municipalité, pour articuler intelligemment nos interventions, dans l'intérêt de la population.

La réunion d'équipe est à l'initiative du directeur. Elle est prévue tous les 3 semaines. Elle réunit tous les salariés permanents (Plus de 30H semaine). Elle sert à organiser le quotidien de l'association, faire avancer des projets, des travaux d'évaluation.

Les animateurs de secteur (enfance et jeunesse), animent d'autres réunions, avec les animateurs périscolaires et ALSH) pour organiser et préparer les différents accueils de loisirs.

Les commissions. Elles sont plus nombreuses depuis 2015, puisqu'elles sont un outil, prévu pour contribuer au développement du projet social. Sur des thèmes différents mais visant toujours une logique d'intercommunalité, les commissions enfance, jeunesse et vie associative, fonctionnent au rythme de 3 par an.

Le Conseil de Maison. C'est le dernier espace d'échange, né de l'association en cohérence avec le projet social. Il s'adresse aux adhérents de l'association, et vise à renforcer le dialogue, l'intérêt, le questionnement, autour du projet de l'association. Il n'est en 2016 qu'à sa phase de construction.

12

LES DIFFERENTS AGREMENTS

L'association bénéficie d'un agrément « Centre Social », délivré par la CAF. Il doit être renouvelé tous les 4 ans. Cet agrément inclue désormais l'agrément « Animation collective famille » antérieurement dissocié. Cet agrément est accordé au regard d'un projet social de territoire proposé par l'association, après concertation avec l'ensemble de ses partenaires et des habitants.

Pour être légitime à gérer l'ensemble des Accueils de Loisirs sans hébergement (ALSH) extra et périscolaires, l'association dispose de plusieurs agréments délivrés par la DDCS (Direction Départementale de la Cohésion Sociale). Ces agréments valident les projets pédagogiques déposés pour chaque ALSH. Ils obligent le gestionnaire à respecter scrupuleusement un taux d'encadrement et un niveau de qualification des équipes sur chaque plage d'ouverture.

En parallèle de ces agréments ALSH, et uniquement pour les accueils des enfants de moins de 6 ans, un agrément de la PMI (Protection Maternelle Infantile), service du Conseil Départemental, doit être obtenu pour pouvoir fonctionner. Cet agrément valide la conformité des locaux utilisés pour pouvoir y accueillir de jeunes enfants.

Depuis 2007, l'association est reconnue par le Ministère de la Jeunesse et des Sports (maintenant DDCS), comme structure d'éducation populaire. Elle dispose pour cela d'un agrément.

